

Montréal, le 18 décembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal Hydro-Québec – Affaires juridiques
11e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

OBJET : DPCMÉER - Demande d'adoption de l'annexe FAC-002-4-QC-2
Dossier Régie de l'énergie : R-4315-2025

Maître Chabot,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance du Coordonnateur (la Correspondance) ([B-0020](#)). Elle retient que :

- Le Coordonnateur déposera une demande amendée au plus tard le **25 février 2026 à 16h** ;
- Le Coordonnateur demande la suspension du dossier jusqu'au dépôt de la demande amendée pour les raisons qu'il invoque ;
- Le Coordonnateur demande à la Régie de reporter le délai de dépôt des réponses aux engagements qu'il a pris ([A-0008](#)) lors de la séance de travail tenue le 11 décembre 2025.

RTA pourra commenter les propositions et demandes émises par le Coordonnateur dans la Correspondance **d'ici le mercredi 7 janvier 2026 à 12h.**

Veuillez agréer, Maître Chabot, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss